

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2013/421

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Révision des tarifs. Année scolaire 2013/2014. Autorisation. Décision.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D-2012/382 et D-2012/383 du 16 juillet 2012, vous avez bien voulu fixer :

- les droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.
- la redevance forfaitaire relative au prêt des instruments.

Pour l'année scolaire 2013/2014, nous vous proposons une actualisation des tarifs avec une hausse de 3%, conformément à la procédure de revalorisation annuelle et en regard des tarifs du conservatoire de Bordeaux comparés aux autres établissements classés « conservatoire à rayonnement régional » sur le territoire national.

Je soumets donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes qui s'établissent désormais comme suit :

➤ **Droits d'inscription :**

TARIF	ENSEIGNEMENT
Tarif A 378 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coursus horaires traditionnels ; ➤ Elèves inscrits en Formation continuée ; ➤ Ateliers adultes. ne justifiant pas d'un domicile à Bordeaux
Tarif B 197 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coursus horaires traditionnels ; ➤ Elèves inscrits en Formation continuée ; ➤ Ateliers adultes. justifiant d'un domicile à Bordeaux sur présentation d'un document officiel (bail, quittance, loyer) attestant du domicile bordelais pour l'année scolaire considérée. Toutefois, seuls les changements d'adresse intervenus et transmis avant le 15 novembre 2013 seront pris en compte en cas de modification des droits ; au-delà de cette date, les informations initiales et les droits qui en découlent seront maintenus. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves inscrits dans les classes d'aménagement d'horaires lycées (AHL) des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce dispositif d'études ; ➤ Agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints et enfants, sur présentation de la carte professionnelle ou tout autre justificatif quels que soient leur domicile et leurs ressources.
Tarif C 143 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves des pratiques collectives vocales et instrumentales (hors Orphéons et Opus). qui ne sont pas déjà inscrits dans l'un des cursus d'études proposés par le Conservatoire.
Tarif D Exonération	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves habitant Bordeaux et qui sont non imposables ou dont les familles sont non imposables ; ➤ Elèves ressortissant de l'Union Européenne habitant Bordeaux sur production d'un document officiel de non imposition traduit en français ; <p>Dans ces conditions, le tarif applicable sera déterminé sur la base de la déclaration de revenus 2012 à présenter pour toutes demandes d'exonération (présentation de l'avis d'imposition 2012 sur lequel figure la part fiscale relative à l'élève ou des avis d'imposition 2012 des deux parents si les déclarations sont distinctes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves Auditeurs ; ➤ Elèves et étudiants d'autres établissements, invités ou en stage, après validation de leur présence par la Direction du Conservatoire dans la limite d'un semestre par an ; ➤ Personnels du Conservatoire inscrits dans une discipline au titre de leur formation continue et après validation par la Direction du Conservatoire.

Les droits d'inscription sont exigibles à la réception de la facture émise par le conservatoire. Ces droits ne peuvent être calculés à prorata temporis et restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 198 € pour l'année scolaire de référence ;
- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au **15 décembre** et au **15 février** de l'année scolaire en cours ;
- le non respect de la 1^{ère} échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Dans tous les cas où l'utilisateur ne souhaite pas produire les documents requis, le tarif maximum de la catégorie concernée lui sera automatiquement appliqué.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

➤ **Prêt des instruments :**

Prêt d'instrument	82 €
--------------------------	-------------

- Le règlement de la redevance est effectué par l'emprunteur en un seul versement ;
- Aucune exonération n'est possible et tous les cursus sont concernés ;
- Enfin, comme les droits d'inscription, la redevance reste exigible et acquise en sa totalité dans le cas de démission, abandon ou demande de congé intervenant après le 15 décembre pour l'année scolaire en cours et aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons que ce soient.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux dispositifs pour l'année scolaire 2013/2014.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, cette délibération concerne la revalorisation annuelle des droits d'inscription au Conservatoire Jacques Thibaud.

C'est une délibération annuelle à pareille époque comparativement aux autres années.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Il y a tout de même une augmentation de 3% des tarifs, donc vote contre de mon groupe.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

ANALYSE COMPARATIVE DES TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION

Ville	Tarifs		Moyenne	Observations
	Mini	Maxi		
Angers	36 €	830 €	433 €	- Pour les droits d'inscription, calcul en fonction du QF selon résidence et cursus suivi - Pour le prêt d'instrument, tarification selon QF - Tarifs réduits à partir du 3 ^e membre de la famille
Bayonne	128 €	560 €	344 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Possibilité d'exonération totale selon revenus - Tarif unique pour le prêt d'instrument (120 €)
Nantes	16 €	564 €	290 €	- Tarif calculé selon QF et résidence pour les droits d'inscription et pour le prêt d'instrument - Possibilité d'exonération totale selon revenus
Rennes	27 €	756 €	391 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Effort particulier en matière de tarifs en ce qui concerne le 1 ^{er} cycle
Strasbourg	352	427	389 €	- Pour les droits d'inscription, selon résidence et cursus suivi - Système de bourses grâce à un budget alloué par la municipalité
Toulouse	54 €	345 €	199 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Pas d'exonération totale
Moyenne	102 €	580 €	341 €	
Bordeaux	143 €	378 €	260 €	- Pour les droits d'inscription, calcul selon résidence et cursus suivi - Possibilité d'exonération totale selon revenus - Tarif unique pour le prêt d'instrument

D-2013/422

Demande de subvention à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville, avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional d'Aquitaine, a entrepris depuis 2005 une requalification profonde de la bibliothèque centrale de Mériadeck (27 500 m²), la deuxième plus grande bibliothèque municipale en France, après Lyon.

Une première phase s'est déroulée entre 2008 et 2010. Elle a porté sur la mise aux normes des installations de sécurité dans les espaces de conservation des livres, sur une extension des capacités de stockage de documents après enlèvement du magasin robotisé, ainsi que sur l'implantation d'un escalier entre le rez-de-rue et le rez-de-dalle, destiné à faciliter les circulations dans le bâtiment.

Une deuxième phase est en cours depuis 2011, et s'achèvera à la fin de l'été 2013. Elle concerne l'ensemble des espaces ouverts au public, sur 6 niveaux (8 200 m²) : mise aux normes de l'éclairage, mise en accessibilité des toilettes et de l'auditorium, remplacement des escalators d'origine par des neufs, création d'une cafétéria, changement des faux-plafonds et des revêtements de sols et murs, adoption d'une signalétique complète, refonte esthétique de l'atrium.

Cette deuxième phase est devenue visible pour le public dès la réouverture des principaux plateaux de collections, en mai 2013. Elle constitue une amélioration considérable des conditions d'accueil et de travail pour les lecteurs, et s'accompagne de nombreuses extensions de l'offre de collections et de services, dans une esthétique contemporaine bienvenue.

Compte tenu de leur intérêt majeur, ces opérations ont été soutenues par l'Etat à hauteur de 50%, au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Une troisième et dernière phase est aujourd'hui nécessaire. A l'automne 2011, de multiples incidents, aux causes diverses, ont en effet affecté les zones dédiées aux collections patrimoniales, au public et au personnel. Ils ont amené à envisager à brève échéance des interventions substantielles sur les installations techniques de ce bâtiment, certes récent (25 ans) mais fragilisé par une utilisation intensive (plus de 14 millions de visiteurs). L'année 2012 a été consacrée, en étroite collaboration avec la DRAC Aquitaine, aux diagnostics et études précis destinés à définir les priorités et leur chiffrage.

L'Etat (ministère chargé de la culture) a été associé aux études, car l'essentiel des travaux à conduire visent en effet à conforter les conditions de conservation du patrimoine écrit et graphique de la bibliothèque municipale, dont la majorité appartient à l'Etat.

L'Etat est donc susceptible de poursuivre son soutien pour la troisième et dernière phase de travaux sur la base du plan de financement suivant :

Requalification de la bibliothèque Mériadeck – phase 3

Financeurs	Montant en €	%
Etat / 2 ^{ème} fraction du concours particulier DGD	1 733 752,35 €	50%
Ville de Bordeaux	1 733 752,36 €	50%
TOTAL H.T.	3 467 504,71 €	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la participation financière de l'Etat pour la 3^{ème} phase de la requalification de la bibliothèque Mériadeck (volet patrimoine) au titre de la 2^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,
- à signer tout document afférant à ce cofinancement,
- et à encaisser ce cofinancement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Il s'agit d'une demande de subvention à l'Etat en vue de la réalisation de travaux complémentaires qui affectent les zones notamment dédiées aux collections patrimoniales.

Après des travaux préliminaires et des études permettant de définir la qualité des travaux il est fait une demande de subvention à l'Etat à hauteur de 50% du coût des travaux.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, le mois dernier les services affirmaient que Bordeaux était parmi les villes françaises et européennes les plus en pointe en matière de développement de la lecture sur leur territoire.

Cette fois-ci nous avons droit, M. DUCASSOU, à la deuxième plus grande bibliothèque en mètres carrés après Lyon. Comme quoi c'est un procédé assez classique de comparer quand cela arrange et d'éviter les comparaisons quand cela est défavorable.

C'est ainsi qu'effectivement en mètres carrés la Bibliothèque de Bordeaux est imposante, mais cela suffit-il à satisfaire les Bordelais ?

Je me permets donc de revenir sur mon intervention du mois dernier qui traitait d'un élément de la politique culturelle et seulement d'un élément, je veux parler de la lecture publique.

Votre réponse, Monsieur le Maire, a tout englobé dans une défense de votre politique culturelle, mais je n'ai pas eu de réponse à mon intervention sur les bibliothèques. C'est pourquoi je me permets très rapidement de revenir sur ce sujet.

Si l'on parle de Lyon, par exemple, et que l'on compare les horaires, 44 heures hebdomadaires pour La Part Dieu, soit 3 heures de moins que Mériadeck, mais 37 heures pour les autres médiathèques et 34 heures pour la plupart des bibliothèques des arrondissements de Lyon, alors que sur les bibliothèques bordelaises de quartiers nous tournons à peine à moins de 30 heures en moyenne.

J'arrêterai là car Lyon n'est pas Bordeaux, mais nous constatons que sur pas mal de points et avec des villes comparables nous faisons souvent bien moins.

Sur le nombre d'abonnés Bordeaux arrive à la dernière place, alors que par exemple à Rennes il y a moins d'habitants.

Sur le nombre de prêts à Bordeaux : moins qu'à Rennes ou à Montpellier.

Sur le nombre de médiathèques, 2 à Rennes, 1 seule à Bordeaux.

Sur le nombre de bibliothèques Bordeaux se place derrière Rennes ou Montpellier.

Sur les tarifs nous sommes les plus chers pour les 18 / 25 ans, par exemple.

Sur les fermetures les plus tardives, Montpellier et Rennes proposent des fermetures à 21 h.

Sur l'ouverture le dimanche ces 2 villes, comme de nombreuses autres se distinguent aussi par le fait d'offrir à leurs habitants une médiathèque ouverte le dimanche.

Bref, si l'on veut comparer faisons-le jusqu'au bout et comparons en ayant l'ensemble des données et pas seulement les mètres carrés de surface.

Comment donc expliquez-vous, Monsieur l'adjoint, ces résultats en dessous d'autres villes en matière de lecture publique ?

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres interventions ?

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Je vais vous donner d'autres chiffres.

Moyenne nationale des collections - Nombre de prêts par habitant : 2,58 livres par habitant en moyenne nationale, à Bordeaux 4,22 livres par habitant.

Ce que le ministère appelle les emprunteurs actifs, c'est-à-dire le nombre d'abonnés comparativement à la population, elle est à Bordeaux de 14% alors que la moyenne nationale est de 13%.

Si l'on compare à Lyon s'agissant du prêt de livres, je vous rappelle que nous étions à Bordeaux à 4,22 et effectivement Lyon est à 5,34, mais la population lyonnaise n'est pas tout à fait celle de Bordeaux.

Quant aux lieux, vous le rappelez il y a un instant, la surface dédiée pour 100 habitants est de 5,5 m² en moyenne nationale, à Bordeaux elle est de 12,5 m² pour 100 habitants, alors qu'à Lyon que vous signaliez en référence, elle est de 0,31, Bordeaux c'est 0,59.

Sur le budget d'acquisitions, la moyenne nationale est de 2,71 euros par habitant, à Bordeaux il est de 3,14 euros par habitant. A Lyon c'est pratiquement la même valeur, 3,54 euros par habitant.

Sur les dépenses de personnels, la moyenne nationale est de 21,40 pour 100 habitants, à Bordeaux elle est de 29,3 pour 100 habitants et à Lyon elle est de 34,8.

L'augmentation de la fréquentation entre 2005 et 2010, moyenne nationale : augmentation de 16 %. Bordeaux est dans la moyenne nationale quant à l'augmentation de la fréquentation.

47 heures d'ouverture, vous le citez il y a un instant, cela nous situe au 3^{ème} rang au niveau national.

M. LE MAIRE. -

Merci, M. DUCASSOU, de remettre les pendules à l'heure.

Qui est contre la demande de subvention ?

Abstention ?

Personne. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU, il faut publier ces chiffres. Il faut les mettre sur le portail de la Ville.

M. DUCASSOU. -

Oui, oui. Nous sommes en train de les préparer établissement par établissement. Comme ça on évitera tout débat de ce type.

D-2013/423**Demande de subvention au titre du FRAB 2013.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a procédé à des acquisitions documentaires au profit de son patrimoine lors des ventes aux enchères publiques, chez des libraires d'anciens et auprès de particuliers. Elle a acquis 59 documents ou ensemble de documents précieux dont 14 présentés au Fonds Régional d'Aide aux Bibliothèques (FRAB) pour une valeur de 15 334,03 €.

Fonds Mauriac

- Préface à une exposition de peinture française en Suède [vers 1946-1947]
Manuscrit autographe signé
Achat : Paris : Drouot : Piasa, Thierry Bodin, 27 mars 2012 (FRAB 2013)
- Le visage - Tapuscrit signé avec titre et corrections manuscrites
Achat : Paris : Drouot : Piasa, Thierry Bodin, 27 mars 2012 (FRAB 2013) 2 040,13 €
- Lettre à Jacques Laval. - 13 septembre 1961.
Achat : Librairie traces écrites, 2013 (FRAB 2013) 1 400,00 €
- Lettre à Albert Dubourg [Manuscrit]. - 16 février 1932.
Achat : Librairie Traces écrites, 2012 (FRAB 2013) 360,00 €
- Trois récits
Contient : Coups de couteau, Un homme de lettres, Le démon de la connaissance.
Achat : Paris : Librairie Michel Bouvier, octobre 2012 (FRAB 2013) 1 200,00 €

Fonds Histoire locale et régionale

- * Almanach royal. 1814-1815.)
Almanach royal, pour les années M. DCCC. XIV et M. DCCC. XV, présenté à sa Majesté par Testu. Achat : Paris : Librairie Thomas-Scheler, mai 2012 (FRAB 201) 4 500 €
- * **Lamothe (17..,18..)**
Les quatre heures du jour en quatre chants [Manuscrit].
Achat : Lyon : Librairie l'Autre monde, septembre 2012 (FRAB 2013) 1 016,90 €
- * Ensemble de documents relatifs à l'activité commerciale de la Maison G. Monier
2 boîtes d'archives, près de 1200 pièces ; formats divers
Achat : Salleboeuf : Librairie Le-livre.com, 13 octobre 2012 (FRAB 2013) 499 €
- * Pierre Victor Labraque-Bordenave (1832-1...) [http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT129?ACC=600&NAUT=62580&SAUT=Labraque-Bordenave,+Pierre+Victor+\(1832-1...\)](http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT129?ACC=600&NAUT=62580&SAUT=Labraque-Bordenave,+Pierre+Victor+(1832-1...));
Histoire des députés de Bordeaux au Conseil de Commerce, au Comité national et à l'Agence commerciale de Paris [Manuscrit].
Achat : Paris : Librairie Valleriaux, 19 octobre 2012 (FRAB 2013) 620 €

Littérature locale et régionale
--

- Jacques de Lacretelle (1888-1985)** [http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7327/ID682b861d/NT45?ACC=600&NAUT=203697&SAUT=Lacretelle,+Jacques+de+\(1888-1985\);](http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7327/ID682b861d/NT45?ACC=600&NAUT=203697&SAUT=Lacretelle,+Jacques+de+(1888-1985);)
Portrait [Manuscrit] / Brouillon à l'encre bleue, avec mots raturés, soulignés et ajoutés.
Achat : Paris : Librairie Traces Ecrites, 23 octobre 2012 (FRAB 2013) 650 €

Fonds Vin et viticulture

- * **Madame Chauvin (18..- 19..)** [http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT141?ACC=600&NAUT=452661&SAUT=+Chauvin,+Madame+\(18..-19..?\)](http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT141?ACC=600&NAUT=452661&SAUT=+Chauvin,+Madame+(18..-19..?));
L'art de faire le vin en toute saison avec des substances susceptibles de fermentation.
Cinq planches lithographiées.
Achat : Paris : Librairie Rémi Flachard, octobre 2012 (FRAB 2013) 450 €
- * Jean-Eugène Dezeimeris (1799-1852)
Conseils aux agriculteurs, suivi de Rapports sur la question
Achat : Paris : Librairie Rémi Flachard, 19 octobre 2012 (FRAB 2013) 350 €
- * Plaigne (17.. - 18..), agronome
Le parfait vigneron, ou l'art de faire, d'améliorer et de conserver les vins.
Achat : Paris : Librairie Rémi Flachard, 19 octobre 2012 (FRAB 2013) 810 €

* Comité vinicole de la Gironde

Pétition des propriétaires de vignes de la Gironde, aux Chambres législatives

Achat : Paris : Librairie Rémi Flachard, 19 octobre 2012. (FRAB 2013)

300 €

Fonds Musique

* Henri Sauguet (1901-1989) [http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT135?](http://abnet/cgi-bin/abnetcl/X7915/IDb4c38a24/NT135?ACC=600&NAUT=163038&SAUT=Sauguet,+Henri+(1901-1989);)

ACC=600&NAUT=163038&SAUT=Sauguet,+Henri+(1901-1989);

Correspondance.

Achat : Paris : Galerie Arts et Autographes, novembre 2012 (FRAB 2013)

1 138 €

Le Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques créé en 1991 par la Région Aquitaine pourrait allouer à notre commune une subvention.

La commune autorise gracieusement la diffusion sur Internet par l'association Ecla, Agence régionale pour l'écrit et le livre missionnée par la Région et la Drac, d'un choix de trois photographies numériques des ouvrages acquis avec l'aide du FRAB, dans les conditions suivantes : droits de représentation, de reproduction, de publication et de diffusion, sur tous supports et sous toute forme, intégration à une base de données, par tout procédé, pour la durée de protection légale prévue par le code de la propriété intellectuelle et pour le monde entier, sur un site gratuit, avec protection physique contre la reproduction, et mention sur chaque image du nom de l'auteur ou de l'ayant droit.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles auprès de ce Fonds de manière à obtenir la subvention la plus élevée possible suite à l'acquisition des documents cités dont la dépense pour la Ville s'élève à 15 334,03 € et à émettre le titre de recettes correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Il s'agit d'une demande de subvention au titre du FRAB, Fonds Régional d'Aide aux Bibliothèques, suite aux dernières acquisitions réalisées au profit du patrimoine écrit de la bibliothèque pour un montant de 15.334 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.